

COMMUNE DE SORGUES
AMPLIATION

Publié le 3 novembre 2023

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le **vingt-six octobre** à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil municipal, légalement et individuellement convoqués le 20 octobre 2023, se sont réunis à la Salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Maire.

Présents : Thierry LAGNEAU, Sylviane FERRARO, Bernard RIGEADE, Pascale CHUDZIKIEWICZ, Dominique DESFOUR, Christelle PEPIN, Jacqueline DEVOS, Jean-François LAPORTE, Serge SOLER, Dominique ATTUEL, Magali CHARMET, Thierry ROUX, Emmanuelle ROCA, Virginie BARRA, Clément CAMBIER, Sylvie CORDIER, Cindy CLOP, Jaouad MARBOH, Alexandra PIEDRA, Manon REIG, Maxence RAIMONT-PLA, David BELLUCCI, Sandrine LAGNEAU

Excusés : Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, Gérard ENDERLIN

Absents : Stéphane GARCIA

Représentés par pouvoir : Christian RIOU, Alain MILON, Mireille PEREZ, Patricia COURTIER, Raphaël GUILLERMAIN, Cyrille GAILLARD, Vanessa ONIC

A été nommé secrétaire de séance : M. RAIMONT-PLA



DEL_2023_147

TARIF DE L'ACCUEIL JEUNES POUR LES FESTIVITES DE NOEL : PATINOIRE

Dans le cadre de l'organisation des festivités de Noël et de l'animation de la ville pour les fêtes de Noël, une patinoire va être à nouveau installée sur la place Charles de Gaulle. Comme les années précédentes, la ville propose la location des patins.

Par délibération du 27 octobre 2022, le tarif de location de patins avait été fixé à 3 €/location. Au vu des recettes encaissées lors des festivités 2022 et afin de favoriser une fréquentation régulière de l'équipement, il est proposé d'ajouter cette année un service supplémentaire de carte d'abonnement de 10 entrées pour 25 €.

Afin de clarifier la gestion administrative, il est proposé de consolider les deux tarifs dans un seul rapport.

Le Conseil Municipal est invité :

- à maintenir le tarif de location de patins à 3 €/location.
- à instaurer un tarif de 25 € pour une carte d'abonnement de 10 entrées.
- à renouveler le dispositif de distribution de tickets de location de patins gratuits par les commerçants sorguais à utiliser à la patinoire.
- à préciser que la délibération du 27 octobre 2022 est abrogée.
- à dire que ces tarifs s'ajoutent aux autres tarifs de l'accueil jeune actuellement en vigueur.

Vu l'avis favorable de la commission finances du 10 octobre 2023,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29;

Sur le rapport présenté par Bernard RIGEADE;

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

MAINTIENT le tarif de location de patins à 3 €/location.

INSTAURE un tarif de 25 € pour une carte d'abonnement de 10 entrées.

RENOUVELLE le dispositif de distribution de tickets de location de patins gratuits par les commerçants sorguais à utiliser à la patinoire.

PRECISE que la délibération du 27 octobre 2022 est abrogée.

DIT que ces tarifs s'ajoutent aux autres tarifs de l'accueil jeune actuellement en vigueur.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre, suivent les signatures de Monsieur Thierry LAGNEAU, Maire, et de Monsieur Maxence RAIMONT-PLA, secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.